

OA hybride : difficile d'en avoir pour son argent

Publié 23/03/2014 Open Access

Leave a Comment

Tags: APC, hybrides, signalement



Le [Wellcome Trust](#) a diffusé ces jours-ci la [liste des articles en Open Access qu'il a financés en 2012/2013](#). Facile ainsi d'aller vérifier si lesdits articles sont bien accessibles librement, de préférence avec la mention de la licence qui va bien : les données ont ainsi pu être récupérées puis améliorées (correction du nom des éditeurs dans la liste, par exemple), pour permettre de produire des graphiques et autres tableaux montrant clairement la répartition des dépenses et les coûts des APC versés ;

c'est ce qu'a fait notamment Ernesto Priego, qui explique sa démarche dans [Quick insights from the Wellcome Trust paid APC 2012/13 dataset](#).

Les résultats d'Ernesto et d'autres observateurs sont pour le moins mitigés : si une grande partie des articles est bien accessible sans abonnement aux plateformes, on constate des pratiques de signalement hétérogènes :

- La licence n'est pas mentionnée, et remplacée par un "All rights reserved" chez Elsevier, ou, pire, le lecteur est renvoyé vers le formulaire de demande d'autorisation payante : l'éditeur vient de se fendre d'un [communiqué à ce sujet](#), expliquant que leur service technique est en train de mettre à jour ses multiples bases de données pour rectifier le tir d'ici à l'été 2014. C'est la moindre des choses puisqu'il s'avère que l'éditeur a ainsi revendu une douzaine d'articles en OA à une cinquantaine de clients redirigés vers ce fameux formulaire... [Peter Murray-Rust](#) [rôle, à raison](#) : ça fait déjà 2 ans qu'il a signalé le problème ; de la part d'une multinationale de cette taille, on pourrait effectivement s'attendre à un peu plus de réactivité.

- La mention de licence [est erronée chez Wiley](#) : elle dit qu'aucune exploitation commerciale n'est autorisée pour des articles pourtant sous licence CC-BY... On peut s'étonner, là aussi, que de grosses sociétés de ce type, avec quand même des moyens, puissent commettre des erreurs si grossières : ce n'est quand même pas compliqué de copier-coller le descriptif des licences depuis le site de Creative Commons, non ?

Plus inquiétant, il semble que l'article avec l'APC le plus élevé (6000£) ait été publié dans une revue qui n'est plus en ligne...

Du coup on peut s'interroger :

- Comment faire respecter les droits des auteurs et des financeurs dans la jungle des revues hybrides ? Il me semble, là comme ça à vue de nez, que les bibliothécaires seraient bien placés pour contrôler l'accessibilité et le respect des licences de diffusion de la production de leurs établissements : ils maîtrisent les outils de repérage des publications type WoS, les plateformes d'accès, et connaissent les licences.

- Est-ce que ces constats, [répétés](#), ne sont pas la preuve que ce modèle n'est bon que pour les éditeurs traditionnels, auxquels il apporte un revenu supplémentaire sans aucun investissement ? Du coup, est-ce que les établissements ne devraient pas refuser de financer les publications dans les revues hybrides, et inciter plutôt au dépôt dans les archives ouvertes ?

Photo : [TheoJunior](#)

Suivre